

Bulletin d'informations de **la Commission Technique Départementale 31**

Mise à jour : 23/11/2002

Président : Philippe Klein

mél : philippe.laurence@wanadoo.fr

Les activités de la CTD 31 :

Secourisme

Le secourisme ayant beaucoup évolué récemment ,et après une année transitoire dans l'organisation et les contenus des formations, voici un extrait du site de la CTN qui décrit les dernières décisions de la CTN sur le RIFAP .

Réactions et intervention face à un accident de plongée

Entériné par le Comité Directeur National du 13/10/02 avec mise en application immédiate

La délivrance de la compétence « réactions et intervention face à un accident de plongée » relève de la Commission Technique Nationale.

La formation conduisant à la délivrance de cette compétence a pour objet l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime d'accident de plongée, avant sa prise en charge par les services de secours.

1 - Contenus de formation

Les contenus de formation sont décrits dans un tableau joint en annexe, et sont déclinés suivant 7 capacités.

2 - Conditions - formation - validation

Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du responsable légal.

Les acquis peuvent être validés en une ou plusieurs séances.

En ce qui concerne les capacités numérotées 4, 5 et 6, le volume horaire global de formation alloué devrait être au minimum de 8 heures.

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations d'accidents simulés.

3 - Validation et délivrance de la compétence

a) Les capacités 1, 2, et 3 de la compétence sont enseignées, attestées et validées par au minimum un moniteur MF1 ou BEES1 licencié à la FFESSM.

b) Les capacités 5 et 6 de la compétence sont enseignées, attestées et validées par l'une des personnes suivantes :

- un ex-formateur de CFPS (ce dernier devant avant 3 ans pleins, soit au plus tard au 13/10/05, être titulaire de l'AFPS plus AFCSPAM délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur),
- un enseignant au minimum initiateur de club, par ailleurs titulaire de l'AFPS plus AFCSPAM (ou diplôme équivalent) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur,
- un moniteur national de secourisme (diplôme délivré par la Sécurité Civile, Ministère de l'intérieur) ou moniteur de Premiers Secours Sécurité Civile licenciés.
- un médecin fédéral.

c) Les capacités 4 et 7 de la compétence sont enseignées, attestées et validées indistinctement par l'un ou l'autre des évaluateurs susnommés (paragraphes a et b).

L'acquisition de cette compétence est matérialisée sur le passeport de plongée par la signature des formateurs (rubrique RIFAP). Une attestation type est également disponible et téléchargeable sur site.

4 - Exigibilité

Le tableau ci-dessous indique les conditions d'exigibilité de la compétence RIFAP pour se présenter aux différents brevets fédéraux de plongée.

Les conditions spécifiques sont fixées et précisées dans les conditions d'inscription, dûment décrites dans le Manuel du Moniteur.

NIVEAU DE PLONGÉE	EXIGIBILITÉ
PLONGEUR NIVEAU I	FACULTATIF
PLONGEUR NIVEAU II	FACULTATIF
PLONGEUR NIVEAU III	OBLIGATOIRE
PLONGEUR NIVEAU IV	OBLIGATOIRE
INITIATEUR	OBLIGATOIRE
MONITEUR FÉDÉRAL 1°	OBLIGATOIRE
MONITEUR FÉDÉRAL 2°	OBLIGATOIRE

5 - Les équivalences

En raison de la spécificité du RIFAP il n'existe pas d'équivalence directe avec des niveaux de secouristes Sécurité Civile.

Les médecins et les infirmiers anesthésistes licenciés à la FFESSM ont par équivalence les capacités 4, 5, 6 et 7 constitutives de la compétence RIFAP.

Les titulaires de l'AFPS plus AFCSPAM (ou diplôme équivalent) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur et licenciés à la FFESSM, ont par équivalence les capacités 4, 5, 6 et 7 constitutives de la compétence RIFAP.

Les plongeurs titulaires du CFPS ou équivalent, délivré jusqu'au 22/09/01, ont de fait l'équivalence du RIFAP.

6 - Recyclage

Il est vivement recommandé à tous les titulaires de la compétence RIFAP de maintenir opérationnel leur savoir-faire aussi bien sur l'utilisation et l'entretien du matériel que sur la pratique des gestes essentiels afin de pouvoir assurer efficacement la sécurité de tous.

Une réactualisation des connaissances devrait être effectuée régulièrement (au moins tous les trois ans).

7 - Charte de qualité

7-1 Equipe régionale d'animation

Nonobstant les conditions usuelles de délivrance de la compétence RIFAP à l'échelon club (paragraphe I-2 et I-3 ci-dessus), les CTR peuvent s'entourer d'une équipe régionale d'animation, en vue de la formation puis de la délivrance de la compétence RIFAP.

Cette équipe doit privilégier les compétences suivantes:

- Compétences pointues dans le domaine du secourisme
- Compétences pédagogiques adaptées.
- Expérience de terrain : formateur de secouristes, moniteur, médecin fédéral, etc...

7-2 Délivrance des diplômes de la sécurité civile

La FFESSM est habilitée à délivrer certains diplômes de la Sécurité Civile, et notamment l'AFPS et l'AFCPSAM sous certaines conditions, via un agrément mis en place avec la Préfecture de chaque département (arrêté du 6 mars 1996 dans le fascicule des règlements).

Le développement de ces agréments départementaux est fortement recommandé, puisqu'ils apportent un enrichissement indiscutable dans la formation aux premiers secours (obtention de l'AFPS et de l'AFCPSAM).

8 - Abréviations

AFPS Attestation de Formation aux Premiers Secours.

AFCPSAM Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel (Evigé)

notamment pour le BEES1)

CFAPSE	Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Équipe.(A remplacé l'option Ranimation).
BNS	Brevet National de Secourisme. Existait avant la mise en place de l'AFPS, n'est plus délivré depuis.
BNPS	Brevet National de Premiers Secours. Examen organisé par la Sécurité Civile après l'obtention de l'AFPS en remplacement du BNS, n'est plus délivré aujourd'hui.
RANIMATION	Mention Ranimation du BNS. A été remplacée par le CFAPSE.
CFPS	Certificat fédéral de premiers secours, existant avant la mise en place du RIFAP. Ce diplôme n'est plus délivré depuis le 22/09/01.

Compétence : "Réactions et intervention face à un accident de plongée"

	Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
1	Communication entre plongeurs lors d'un accident de plongée	Connaissance des signes normalisés de la FFESSM et réponses adaptées aux circonstances de l'accident.	Rapidité d'intervention et prise en charge de l'accidenté.
2	Mise en sécurité de l'accidenté	Réaliser une technique de tractage puis de hissage sûre et adaptée à l'embarcation utilisée, pour mettre l'accidenté hors d'eau et le débarrasser de toute entrave aux fonctions vitales	Maîtrise du tractage, maîtrise du hissage, mise en sûreté de l'accidenté.
3	Récupération des plongeurs de la palanquée.	Vérifier la composition de la palanquée, relever ses paramètres de plongée, et assurer le regroupement du matériel de celle-ci.	Le plongeur doit recueillir le maximum d'éléments permettant la prise en charge et la surveillance de la palanquée.
4	Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident.	Rôle de chacun en fonction des compétences présentes. Assurer la liaison entre les divers intervenants.	Maîtriser la gestion de crise.
5	Prise en compte des malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales	Reconnaissance des signes liés aux accidents de plongée et surveillance	Le plongeur doit rassurer, interroger et analyser les détresses de la victime. Il doit surveiller l'évolution de l'état de la victime.
6	Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime.	Respect des recommandations de la Commission Médicale et de Prévention Nationale en matière d'accidents, dont :Ranimation cardio-ventilatoire Inhalation/Insufflation O2 à 100% à 15 litres par minute Eau et aspirine 500 mg maximum en une prise, sauf allergie à l'aspirine ou refus de l'accidenté.	Application des techniques.
7	Appel aux secours.Passation des informations aux urgences et suivi	Adaptation des procédures d'appel aux conditions de pratique de l'activité.En mer : connaissance des procédures d'appel par moyen maritime (VHF)	Transmission auprès des organismes de secours adaptés (en mer : CROSS) des éléments concernant la victime et la situation de l'accident

La mise en place de la formation, essentiellement pratique, puis de l'évaluation de cette compétence, pourra être faite en milieu naturel et/ou en piscine. Elle sera effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations d'accidents simulés.

• Bilan 2002

RIFAP :

En 2002, 17 sessions ont permis de délivrer 72 attestations de « Réactions aux Interventions Face à un Accident de Plongée. Pour information : 33 sessions avec 128 RIFAP sur L.R.M.P.

Formateurs 1^{er} recyclés du département :

Il y a dans le département de la Haute-Garonne 44 formateurs à jour de recyclage, dont 14 actifs (qui ont délivré des RIFAP en 2002).

NOMS	PRENOMS	N°diplôme	Club	Année d'obtention	Recyclage
AOMAR	Nagim	3486	136	0	
ARCHAMBAUD	Didier	3321	34	95	1
BARJOT	Olivier	3386	270	96	0
BLANC	Jean-Marc	3421	287		1
BEDIEE	Jean Sébastien	3488	168	0	
BOUFFIL	Jean Marc	3403	375	96	1
BOUTET	Michel	3439	86	97	1
BRUGEILLES	Nicolas	FFS 2		0	
CABANEL	Marie France	3297	40	95	99
CAPEL	Eric	3412	318	97	1
CARLES	Francis	2028	159	92	0
DANIEL	Aurélien	3483	22	0	
DANIEL	Francis	FFS 2		0	
DEGUILHEM	Frédéric	5256	80	1	
DELMAS	Rémi	3354	308	96	1
DELORME	Philippe	3416	34	97	1
ESPIADO	Didier	3385	59	96	0
GALTIER	Gérald	3300	80	95	1
JEAN	Eliane	3327	306	95	99
JOULIE	Bernard	1982	22	94	0
JULIEN	Frédéric	3489	184	0	
KERSSE	Sylvain	3490	292	0	
LAFFORGUE	Jean	3430	59	97	1
LEFEUVE	Didier	3311	270	95	99
LHERISSON	Jean Christel	FFS 2		0	
LIMBERT	Patrick	3437	22	97	1
MAGNE	Jean-Marc	3436	23	97	1
MARIZY	Corinne	2039	31	95	1
MAS	Serge	3302	136	95	99
MATEO	Bruno	5251	292	0	
PANNIER	Bernard	1086	270	?	1
PONS	Christian	3304	80	95	1
PUJOL	Jean	1995	168	94	0
RABOUTOU	Joëlle	FFS 2		96	0
REGIS	Jean Louis	3432	159	97	0
RIMAILHO	Brigitte	3451	223	98	0
RIVIERE	Jacques	FFS 2			
ROUQUIE	Sébastien	3487	136	0	

ROUSSEAU	Philippe	2256	136	est	?
SECO	Patrick	3484	22	0	
SOU M	Patrick	FFS 2		0	
STRIFELE	Philippe	3407	292	97	0
TAPIE	Pascal	3485	22	0	
TICHADELLE	Philippe	5255	270	1	

• Calendrier 2003

- Suite à la dernière C.T.N. et du dernier C.D.N. du 13/10/02, il n'y aura plus dorénavant de formations et recyclages de Formateurs Fédéraux de Secourisme 1^{er} et 2^{ème} degré.

Tous les F.F.S. 1^{er} degré à jour de recyclage en 2001 (cf. tableau ci-dessus et annuaire fédéral 2001) peuvent valider la partie «secourisme» du RIFAP (capacités 5 et 6) jusqu'au **13/10/05**. Après cette date, seuls les détenteurs de l'A.F.P.S. et de l'A.F.C.P.S.A.M. pourront continuer à la valider.

- Un 1^{er} degré (E3) licencié avec l'A.F.P.S. et de l'A.F.C.P.S.A.M. peut valider un niveau III en totalité.

Téléchargez, dans les formulaires sur notre site (www.FFESSM-LRMP.com), le fichier RIFAP_2002, qui correspond à la mise à jour du manuel du moniteur, afin d'en savoir plus.

Nous encourageons donc fortement les ex-formateur de CFPS actifs début 2001 et les enseignants fédéraux E1, E2, E3, et E4 à passer rapidement les diplômes AFPS plus AFCPSAM délivrés par la Sécurité Civile, afin de pouvoir assurer au mieux la formation et la délivrance dans les clubs du RIFAP.

Pour plus d'informations, contacter :

Francis DANIEL **Tel : 05.61.41.14.35 / 06.68.37.07.75**

Joëlle RABOUTOU Tél : 05.61.73.86.46 - Mél : cir.lrmp.joe@wanadoo.fr

TIV : Responsable Jean-François Pousse

Organisation et mise en place de sessions de formations de TIV

Coordination du fonctionnement des TIV : Jean Pujol – 2 rue Fleury 31000 Toulouse

Formateurs : Jean Pujol – Christian Michel – Nicolas Brugeilles – Emmanuel Marlot

Coordonnées : Jean Pujol : jean.pujol@online.fr

• Bilan 2002

- Deux membres du CODEP 31, **Nicolas BRUGEILLES et Emmanuel MARLOT** ont été nommés formateurs TIV 1^{er} degré au stage national d'Hendaye (06 et 07 avril 2002)
Bravo à eux, et bienvenue dans l'équipe.
- Cette année 1 session, organisée le 10 et 11 mars 2002, a permis la formation 21 nouveaux TIV (10 en 2001).
A La demande d'un club du Gers (32), qui n'a ni comité départemental, ni formateurs de TIV, nous avons pris 3 candidats du 32 lors de cette formation. Les responsables du club O.BULLE d' Auch adressent de vifs remerciements au CODEP 31.

Nouveaux TIV formés en 2002 par le Codep 31

Nom	N°	Club	Dpt
SANSAS Christian	081157	0832299	32
BRY Patricia	081158	0832299	32

DINGUIDARD Mathieu	081159	0832299	32
JEANNE-ROSE Claude	081160	0831034	31
CAMPISTRON Marie Luce	081161	0831059	31
TALMONT Franck	081162	0831059	31
TEBOUL Jean Claude	081163	0831059	31
LAPOUJADE Vincent	081164	0831270	31
BALDUCCI Jean Michel	081165	0831270	31
RIVOAL Ronan	081166	0831184	31
VASSALLO Olivier	081167	0831184	31
FLY SAINTE MARIE Frédéric	081168	0831184	31
JOUANIN Henri	081169	0831168	31
ROUX André	081170	0831168	31
TEJEDOR Alain	081171	0831168	31
DOMEJEAN Myriam	081172	0831318	31
BOUFFIL Nathalie	081173	0831318	31
ANDREI Philippe	081174	0831022	31
GERMA Xavier	081175	0831022	31
MARQUIE Didier	081176	0831159	31
LETRANGE Frédéric	081177	0831159	31

En quelques chiffres :

Le comité départemental 31 compte à ce jour environ 250 TIV pour 59 clubs.

En 2000, 848 bouteilles ont été vérifiées par 29 clubs. 64 TIV ont été actifs.

En 2001, 896 bouteilles ont été vérifiées par 30 clubs. 66 TIV ont été actifs.

En 2002, 487 bouteilles ont été vérifiées par 20 clubs. 47 TIV ont été actifs.

Les chiffres donnés pour 2002 sont arrêtés au 02/11/02. donc il en manque !!

• Calendrier 2003

Un stage de formation de TIV , sera programmé les 8 et 9 Mars 2003 à Toulouse. Nos deux nouveaux formateurs, Nicolas Brugeilles et Emmanuel Marlot pourront ainsi prêter main forte à l'animation de ces deux journées.

• **Inscription et conditions de candidature**

Les dossiers d'inscription pour les 2 sessions doivent être parvenus avant le 30 janvier 2003 à :

**J.F POUSSE
CALARIA
31120 LACROIX-FALGARDE**

Nous rappelons que la participation aux frais est de 25 Euros/pers, repas compris, pour le stage (3 demi-journées).

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- un chèque de 25 Euros par candidat.
- Une lettre de présentation du président du club
- la photocopie de la licence sur papier format A4

Le candidat se présentera au stage muni d'une bouteille vide avec son robinet et de quoi inspecter l'intérieur (endoscope, ampoule soudée à 2 fils, raccordée à une pile de 4,5 V...)

Pour tout renseignement, par courrier uniquement à l'adresse ci-dessus.

Initiateurs, pédagogie et formations techniques : Responsable Philippe Klein

Coordination des sessions initiateurs et des activités pédagogiques, recyclage moniteurs et cours techniques.

• Calendrier 2003

Niveau 4

• Cours théoriques

Cette année la CTD 31 remet en place une session de formation de théorie N4, sur 14 séances.

Responsable de l'organisation de la formation : X.Horion

Les cours commenceront début décembre 2003 sur une durée de 4 mois, et auront lieu les lundi soir, de 20h à 22h.

Lieu : Salle Georges Sand - Rez de Chaussée - Batiment Espace Loisirs - Airbus France
Prendre la sortie 2 de la route d'Auch (RN124).

Au rond point de la Crabe, prendre ensuite la direction de Blagnac par le chemin de la Crabe.

Au rond-point suivant, laisser la direction Blagnac et prendre en face l'entrée du parking.

Se garer face au bâtiment du CE Airbus France

NE PAS SE GARER SUR LES PARKINGS DE LA SOCIETE : CEUX-CI FERMENT A 21 H

Le bâtiment Espace Loisirs est perpendiculaire au bâtiment CE

Dates et programme des cours

- lundi 2 décembre
- lundi 9 décembre
- lundi 16 décembre
- lundi 6 janvier
- lundi 13 janvier
- lundi 20 janvier
- lundi 27 janvier
- lundi 3 février
- lundi 10 février
- lundi 17 février
- lundi 10 mars
- lundi 17 mars
- lundi 24 mars (révision sous forme de correction d'exercices préparés par les élèves chez eux)
- lundi 31 mars (révision sous forme de correction d'exercices préparés par les élèves chez eux)

Les plongeurs intéressés sont priés de s'inscrire par mail (nom, prénom, club, téléphone, email) auprès de X.Horion avant le début de la formation : xhorion@club-internet.fr

Une participation de 10 Euros est demandée par personne afin de permettre l'organisation d'un pot ou d'un repas en fin de formation.

• Bourse N4

Comme l'an passé, le Codep 31 a décidé d'attribuer aux N4 du département promus en 2002, licenciés et actif en 2003 dans un club du département 31, une bourse de 80 Euros, sur présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date

d'obtention de diplôme. La somme globale allouée aux bourses N4 et MF1 est limitée par le Codep à 1800 Euros. La demande de bourse doit être faite en juin 2003 pour un versement en octobre 2003.

Initiateur

• Formation

12 cours de sensibilisation à la pédagogie, réglementation auront lieu à partir de début 2003 les mercredi soir, de 20h30 à 22h30, pour les futurs initiateurs et les stagiaires pédagogiques

Responsable de la formation : P.Klein

Dates et programme des cours :

Péda générale			
1	8/1/03	Philippe Klein	Présentation formation, introduction pédagogie
2	15/1/03	Philippe Tichadelle	Objectifs et évaluation
3	22/1/03	Philippe Tichadelle	Progression pédagogique
4	29/1/03	Philippe Castelle	Moyens pédagogiques et communication
5	5/2/03	Philippe Castelle	Application à une leçon type
6	12/2/03	Eric Bouchet	Compétences 1 à 6, N1 et N2
7	19/2/03	Francis Deguisne	Réglementation et organisation, prévention
Péda appliquée			
8	26/2/03	Philippe Klein	Le gilet au N1
9	12/3/03	Francis Deguisne	La panne d'air au N1
10	19/3/03	Philippe Castelle	Le vidage de masque N1
11	26/3/03	Cedric Verdier	Le gilet au N2
12	2/4/03	Eric Bouchet	Révisions

Lieu des cours et des réunions : salle de réunion de la piscine de Balma de 20h30 à 22h30

• Inscription

Les cours sont ouverts à tout futur initiateur ou stagiaire pédagogique du dpt 31. Les participants doivent cependant s'engager à suivre l'ensemble de la session de cours. L'inscription aura lieu lors du premier cours. Il faut prévoir de quoi écrire, et du matériel PMT, et se procurer auprès de vos clubs un exemplaire récent du manuel du moniteur.

Une participation de 10 Euros est demandée par personne afin de permettre l'organisation d'un pot ou d'un repas en fin de formation.

• Session initiateur

Nous rappelons, à l'usage des présidents de clubs, la procédure à suivre pour la mise en place d'une session initiateurs :

Le président de club a la charge de constituer le jury : 1 MF2 pour 3 candidats, plus 1 instructeur en titre.

Pour ce faire, il faut contacter les MF2 et IR pressentis (cf liste dans l'annuaire régional) et s'accorder sur une date.

Le président de club envoie ensuite une déclaration de session (disponible sur le site et au comité) à JP Montseny à la CTR avec le nombre de candidats, la composition du jury, le lieu et la date de la session, au minimum deux mois avant la session.

Avant la session, le président de club doit également s'assurer que tous les dossiers des candidats sont conformes aux exigences fédérales et se procurer auprès du CIR, à Ramonville, des bordereaux de notes et d'examen initiateur (cf manuel du moniteur).

Formation MF1

Après la réforme récente du MF1 et une période transitoire qui permettait encore l'an passé de faire dans notre région un stage pédagogique 'ancienne formule' ou 'nouvelle formule', nous sommes

maintenant totalement dans le nouveau cursus MF1. Il est donc obligatoire de faire un stage initial, un stage en situation et un stage final.

Afin de rappeler le nouveau cursus, voici un extrait du manuel du moniteur.

Conditions de candidature MF1 (extrait du site de la CTN et du manuel du moniteur)

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité,
- Etre âgé de 18 ans à la date de l'examen,
- Etre titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau IV capacitaire FFESSM ou du diplôme de plongeur 3 étoiles CMAS certifié à l'étranger ou d'un titre ou diplôme admis en équivalence.
- Etre titulaire du RIFAP de la FFESSM ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur (UC 10), carte Mer minimum, attestation pour les candidats étrangers, sont acceptés les anciens permis (permis A minimum).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an (à la date de l'examen) délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de Médecine du Sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Avoir effectué dans l'ordre chronologique, après obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau IV, les stages pédagogiques suivants:

1. Un stage initial de six jours organisé par une Ctr (Délégation peut être donnée à un comité départemental). Cette formation peut se dérouler sur une période bloquée ou fragmentée sur trois week-ends (trois fois deux jours dans un espace temps de un mois et demi maximum).

Le responsable est un Instructeur régional présent sur la totalité du stage. Il est nommé par la CTR. Il peut être assisté de moniteurs MF2 ou BEES2 licenciés à la FFESSM.

Ce stage, composé des UC N° 1, 2, 3, est validé par la Ctr sur le livret pédagogique du candidat. Un numéro de déclaration enregistré en CTR est porté sur ce livret pédagogique.

2. Un stage en situation de :

- 12 heures de pédagogie pratique en surface avec et sans scaphandre et pédagogie pratique en immersion sans scaphandre (UC 4),
- 43 séances pratiques qui peuvent se dérouler entièrement en milieu naturel ou réparties entre milieu naturel et artificiel, avec au maximum 22 séances en milieu artificiel (UC 5),
- 17 séances théoriques (UC 6 et UC 7),
- Ces séquences de formation doivent permettre au stagiaire d'être mis en situation d'enseignement pour des plongeurs du débutant au niveau 4 dans les espaces proche, médian et lointain.

Les volumes horaires de ces séances sont définis dans le livret pédagogique.

Les stages en situation sont contrôlés et validés, sur le livret pédagogique, par les moniteurs fédéraux 2ème degré, ou brevetés d'Etat 2ème degré licenciés à la FFESSM.

Un moniteur MF2 ou BEES2 licencié peut être le conseiller pédagogique d'un maximum de quatre stagiaires simultanément (dont deux stagiaires BEES1 au maximum). Celui-ci peut être assisté de moniteurs MF1 ou BEES1 licenciés. Les CTR sont habilitées à exercer un contrôle.

Une unité pédagogique est un ensemble de quatre séances pédagogiques minimum, signées par le même formateur dans une ou plusieurs UC (4, 5, 6, 7). Ce même formateur est présent sur le site d'encadrement.

Le respect de l'ordre chronologique des UC n'est pas obligatoire.

3. Un stage final (UC 9) de cinq jours bloqués organisé par une CTR.

Les actions pédagogiques contenues dans ce stage concerneront plus particulièrement l'espace lointain. Le responsable est un Instructeur régional présent sur la totalité du stage. Il est nommé par la CTR. Il peut être assisté par des moniteurs MF2 ou BEES2 licenciés à la FFESSM. Le ratio candidats-formateurs est de un formateur pour huit stagiaires maximum, nonobstant le ratio prévu dans les textes réglementaires en vigueur.

4. Présenter une attestation d'aptitude (UC 8) à l'épreuve d'assistance sauvetage de -25 m, signée sur le livret pédagogique par, à minima, un moniteur MF1 ou BEES1 licencié. La validité de celle-ci est de neuf mois.

Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin du stage initial. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans

- **Stages initial, final et examens MF1**

La CTIR LRMP réorganise une semaine initiale M.F. 1 de formation pédagogique, à Toulouse du **25 au 30/11/2002**. Cette semaine permet aux futurs MF1 d'aborder les stages en situation avec une base pédagogique. A l'issue de cette semaine initiale les participants reçoivent un nouveau carnet pédagogique et sont automatiquement déclarés stagiaires pédagogiques (E2) pour une durée de 3 ans.

Après le stage en situation (décrit dans le nouveau carnet péda) , il suffit de suivre une semaine de stage final pour présenter l'examen.

Toutes les dates des stages initiaux, finaux et des examens ainsi que les dossiers d'inscription sont sur notre site (www.FFESSM-LRMP.com) dans les formulaires.

Vous trouverez aussi ces informations mises régulièrement sur le site du comité, dans le calendrier de la commission technique ou sur la page d'informations de la CTD31.

Il y a en 2003 organisés dans la région, 5 stages initiaux, 5 stages finaux, et 5 sessions d'examen.

Les semaines de stage initial au monitorat fédéral 1er degré valident 7 jours de stage C.T.R. et permettent de se former avant le stage pédagogique en situation.

STAGES INITIAUX 2002-2003 (6 jours ou 3*2 jours ou 2*3 jours) – Coût 80 E						
Date	30/09 au 05/10/02	25 au 30/11/02	2*3 j en 1/03 10-11-12/1/03 et 17-18-19/1/03	3*2,5 jours 29-30/11/02 et 1/12 , 13-14-15/12/02, 10-11-12/1/03	27 au 01/02/03	14 au 19/04/03
Organisateur	Codep 31 J.Raboutou	Codep 31 J.Raboutou	Codep 66 Fred Girard fred.girard3@wanadoo.fr	Codep 81 P.Galinier pi.gali@wanadoo.fr	Codep 34 Fred Maxant plongee.carnon@wanadoo.fr	C.T.I.R. JPMontseny
Commentaire		Stage complet				
Lieu	Toulouse STAPS	Ramonville (31)	Perpignan (66)	Albi (81)	Montpellier (34)	Banyuls/mer (66)
STAGES FINAUX 2002-2003 (sam. 14 h à vend. 18 h) – Cout 215 Euros licencié LRMP et 245 E extérieur						
Date	19 au 25/04/03	31 au 06/06/03	21 au 27/06/03	06 au 12/09/03	11 au 17/10/03	
Lieu	Port Argeles (66) « Antares sub »	Cerbère (66) « Cap cerbère »	La Grande Motte (34) « Blue Dolphin »	Banyuls / mer (66) « Rédéris sub »	Port Argeles (66) « Pro Sub Mer »	
Examens 2002-2003 (Du samedi matin 8 h au dimanche midi) - Coût = 140 €						
Date	26-27/04/03	7-8/06/03	28-29/06/03	13-14/09/03	18-19/10/03	
Lieu	Port Argeles (66) « Antares sub »	Cerbère (66) « Cap cerbère »	La Grande Motte (34) « Blue Dolphin »	Banyuls / mer (66) « Rédéris sub »	Port Argeles (66) « Pro Sub Mer »	

Les stagiaires, souhaitant s'inscrire, peuvent télécharger un dossier d'inscription dans la rubrique "formulaires" du site du comité : <http://www.ffessm-lrmp.com>

Vous trouverez aussi ces informations mises régulièrement sur le site du comité, dans le calendrier de la commission technique ou sur la page d'informations de la CTD31.

- **Détail du stage pédagogique en situation (UC4 et 5) (extrait du carnet pédagogique)**

UC 4 12 H du N 1 au N 4 Cette UC peut être faite en séquences de 1 ou 2 h en milieu artificiel ou naturel

UC 5 43 Séances de 4 h : Une séance comprend la préparation, l'application sur le terrain et l'évaluation avec le formateur

ESPACES	Option Stage en milieu ARTIFICIEL (A) et NATUREL (N) Nombre de séances		Option Stage en milieu NATUREL Nombre de séances
	Artificiel	Naturel	
	PROCHE		8 N à 10 N
MÉDIAN	22 A	9 N à 11 N	19 à 21
LOINTAIN	0 A	4 N à 0 N	4 à 0
	22 A	21 N	43 N
TOTAL	43 séances A et N		43 séances N

Pour le stage effectué en milieu Naturel et Artificiel le MAXIMUM de séances en milieu artificiel est de 22

Le ou la stagiaire opte dès le début de sa formation pour le stage en milieu Artificiel et Naturel ou pour celui en milieu Naturel

Unités pédagogiques : Une unité pédagogique est validée par un E4. Le minimum de séances avec un E4 est de 4.

2 exemples de stage en milieu naturel

20	Proche
20	Médian
3	Lointain

22	Proche
21	Médian
0	Lointain

2 exemples de stage en milieu artificiel et naturel

22	Proches et médian A
8	Proche N
9	Médian N
4	Lointain N

22	Proche et médian A
10	Proche N
11	Médian N

Remarque :

Dans ce stage pédagogique en situation, la notion de moniteur 2nd degré responsable « unique » de stage disparaît au profit de responsable 2nd degré par unité pédagogique. Il appartient aux stagiaires de trouver des centres ou des clubs capables de les accueillir et de les encadrer pour leur permettre de réaliser les différentes séances pédagogiques nécessaires.

- **Bourse MF1**

Comme l'an passé, le codep 31 a décidé d'attribuer une bourse de 125 Euros aux MF1 du département promus en 2002, licenciés et actif en 2003 dans un club du département 31. Ils recevront cette bourse sur

présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date d'obtention de diplôme . (Cette bourse est distincte de la bourse accordée par la CTR). La demande de bourse doit être faite en juin 2003 pour un versement en octobre 2003.

Sensibilisation au 2^{ème} degré : resp C.Ferchaud (ch.ferchaud@wanadoo.fr)

Comme chaque année, la CTR LRMP organise des WE de sensibilisation et de préformation sur les différents thèmes abordés lors de la formation 2nd degré.

L'inscription à ces journées de formation se fait auprès de la CTR, par un formulaire disponible dans les clubs, au comité LRMP à la CTIR ou en ligne sur le site du comité : <http://www.ffessm-lrmp.com>. (renseignements au 05 61 73 86 46) .

Coût de formation : 8 € / personne / journée.

Vous trouverez aussi ces informations mises régulièrement sur le site du comité, dans le calendrier de la commission technique ou sur la page d'informations de la CTD31.

Dates des 3 week-end de sensibilisation au monitorat 2^{ème} degré : 18-19/1/03 janvier à Ramonville (31) ; 19-20/4/03 à Banyuls , au Rédéris (66) , 21-22/6/03 à Cerdère (66).

DATE R.D.V à 9h30 le samedi	LIEU renseignements au 05.61.73.86.46	THEME
Samedi 18 janvier Dimanche 19 janvier	Ramonville (Haute-Garonne)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation examen M.F. 2 (nouveaux reçus). ➤ Pédagogie générale. ➤ Physique / Tables de plongée.
Samedi 19 avril Dimanche 20 avril	« Rédéris sub » (Pyrénées Orientales)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Natations. ➤ Sujets de pédagogie. ➤ Physiologie / Accidents. Matériel
Samedi 21 juin Dimanche 22 juin	« Cap Cerdère » (Pyrénées Orientales)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plongées (nouvelle épreuve). ➤ Sujets de pédagogie.

Les MF2 du département promus en 2002, licenciés et actif en 2003 dans un club du département 31, pourront recevoir une bourse de 125 Euros du Codep, sur présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date d'obtention de diplôme . La demande de bourse doit être faite en juin 2003 pour un versement en octobre 2003.

Séminaire et journées moniteur

• **Journées CTD 31**

La CTD organisera 2 journées-séminaires MF1 courant 2003 à l'attention des MF1 et SP. L'objectif est de rassembler les moniteurs fédéraux autour de thèmes techniques, afin de présenter les dernières évolutions fédérales en pédagogie, contenus de formation, réglementation, et aussi de mieux se connaître au niveau départemental.

Parmi les thèmes à l'étude : le nouveau secourisme RIFAP, le nouveau cursus pédagogique MF1, l'enseignement par compétences, l'évolution du cursus initiateur, les nouvelles attentes des plongeurs, les accords FFESSM-Padi, l'enseignement de l'ordinateur en plongée, les nouveaux matériels, la plongée enfants, etc..

Ces journées sont destinées en priorité aux MF2, MF1 diplômés depuis plus de 3 ans et aux SP, et s'inscrivent dans une démarche régionale qui a pour but de maintenir les compétences des moniteurs et de permettre aux MF1 de rester en contact avec la Commission Technique.

Ces journées se dérouleront le samedi, de 9h à 18h, à la salle de réunion du COSS, à la piscine de Balma. La participation aux frais est de 10 Euros, incluant déjeuner et photocopies. Une demi-journée sera consacrée à une information-débat sur un thème technique, l'autre à des séances de travail pédagogiques .

Les dates de ces journées seront fixées ultérieurement et communiquées aux clubs et moniteurs par courrier électronique.

Action de communication entre moniteurs

Afin de favoriser les échanges entre les moniteurs, les clubs et le comité Languedoc Roussillon / Midi-Pyrénées, **cinq listes de diffusion** par messagerie électronique existent :

- + pour les encadrants de niveau 3 (M.F. 1, B.E.E.S. 1) : CIRLRMP-E3@yahoogroupes.fr
- + pour les encadrants de niveau 4 (M.F. 2, B.E.E.S. 2) : CIRLRMP-E4@yahoogroupes.fr
- + pour les instructeurs du collège L.R.M.P. : CIRLRMP-Instructeur@yahoogroupes.fr
- + pour les clubs (licencié n'étant dans pas une la liste moniteurs) : CIRLRMP-club@yahoogroupes.fr
- + pour les médecins fédéraux de notre commission médicale : CIRLRMP-medecins@yahoogroupes.fr

Pour vous **abonner** à ces listes, il vous suffit d'envoyer un message électronique (mél) vide, sans objet, à l'adresse CIRLRMP-club-subscribe@yahoogroupes.fr (respectivement CIRLRMP-E3-subscribe@yahoogroupes.fr...etc.

Pour commencer à **envoyer des messages** aux abonnés du groupe, envoyez simplement un mél avec votre message et/ou fichier attaché aux cinq adresses ci-dessus. Soyez très précis concernant l'objet du message ! N'hésitez pas à y indiquer l'activité concernée (bio, orientation, médical...) et le département. Après vous y être abonné, vous pouvez envoyer un message à ce groupe ou à un autre sans y être abonné. N'oubliez pas de garder l'adresse du groupe dans votre carnet d'adresses ! Le message, après contrôle par le modérateur au comité, sera diffusé à tous les membres du groupes.

Ces listes permettront l'envoi direct d'informations aux abonnés par courrier électronique, en complément du courrier papier qui continue bien sûr à être envoyé aux clubs. Par exemple, ce bulletin d'information sera envoyé à toutes les listes de diffusion, et arrivera donc à tous les E3, E4, clubs et instructeurs inscrits.

Il est très important pour tous les clubs et moniteurs de s'abonner à ces listes (et c'est gratuit !), afin de pouvoir bénéficier de l'information rapidement et personnellement. Quand vous vous inscrivez sur la liste club , précisez votre n° de club afin d'identifier le nombre de clubs différents représentés.

Le Site Web du CIR LRMP : <http://www.ffessm-lrmp.com>

Vous le savez tous, le CIR dispose d'un site Web pour le comité LRMP. Il est destiné aussi bien aux plongeurs avertis et cadres de la fédération, qu'aux débutants souhaitant savoir ce qu'est la plongée pour débiter dans notre région. Il contient plein d'informations utiles sur la plongée, le CIR, les commissions, les listes de clubs de la région, les brevets d'état, le fonctionnement d'un club, etc.... Pour vous qui êtes concernés par la commission technique, vous y trouverez bien sûr les Bulletins d'info, mais également le calendrier de la CTR, des formulaires et procédures, des news, de la réglementation..

Si vous disposez d'un accès à Internet, allez visiter ce site. Et surtout, n'oubliez pas que si l'on y trouve pleins d'infos, c'est que les clubs, les commissions, les encadrants, y apportent chacun un peu de leur savoir. Alors n'hésitez pas à y envoyer vos informations afin qu'elles puissent y être diffusées.

Pour envoyer une information au comité, envoyez la par mail à l'adresse suivante : Courrier@FFESSM-LRMP.com

